n°81

TRIALOGUE

Le magazine de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Janvier > Mars 2016

LA PARENTALITÉ AU 21ème SIÈCLE

Les analyses 2015 de la FAPEO / Adoptions, normes, nouvelles parentalités / Les beaux-parents, ces nouveaux parents? / Les homoparentalités / La parentalité est-elle un droit? / Les apéros-pacte/ Le rap

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Janvier-Février-Mars 2016

Responsable de publication : Daphné Renders
Rédaction FAPEO : Joëlle Lacroix, David Lecomte, Daphné Renders, Véronique de Thier, Flore Lecolier, Christopher Jaumoulle et Darleen Pollet.
Périodicité : 4 numéros / an
Conception visuelle et illustrations : Samuel Alves
Caricatures : Pierre Crappe

Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Instances où siège la FAPEO :

La FAPEO, organisme d'Education permanente depuis 1976, est une des associations constitutives du Commission de pilotage (COPI), Conseil de l'éducation et de la formation (CEF), Commission des Inscriptions Inter Réseaux (CIRI), Conseil supérieur des Centres Psycho- médico-sociaux (CPMS), Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé , Conseil supérieur des allocations d'étude, Conseil supérieur des cours philosophiques, Conseil supérieur de l'éducation aux medias (CSEM), Commission consultative pour le transport scolaire, Commission de la Promotion de la Santé à l'Ecole (CPSE), Commission « Articles 41 » de la loi du 29 mai 59 – Interdiction de pratiques déloyales, Comité de pilotage décret intersectoriel, Conseils zonaux de l'alternance, Plate-forme associative de lutte contre l'échec scolaire, Plateforme de l'enseignement spécialisé, Centre d'étude et de défense de l'enseignement public (CEDEP), Plateforme francophone du Volontariat, Conseil des Femmes Francophones de Belgique - Commission enseignement, « Campagne Marguerite » -Infor Jeunes Laeken

4
▸ L'édito du président et de la rédaction

5
▸ Le saviez-vous ?

6
▸ LES ANALYSES 2015 DE LA FAPEO

8
▸ ACTU
Associations de parents, où va votre argent?

10
▸ Les apéros-pactes

12
▸ DOSSIER:
Adoption, normes, nouvelles parentalités…

14
▸ La parentalité est-elle un droit?

16
▸ L'école, un casse-tête pour les familles monoparentales?

18
▸ Les homoparentiltés

20
▸ Les beaux-parents, ces nouveaux parents?

21
▸ CARTES POSTALES
Les apéros-pactes

22
▸ ANALYSE
Les parents exclus de l'école

24
▸ ANALYSE
Le rap

25
▸ LA FAPEO A 50 ANS
Rétrospective

26
▸ DÉCOUVERTES
Et pour jouer?

Édito

Parce que la FAPEO se bat pour un monde qui forme des citoyens responsables, dans le respect des libertés et des différences de tous ; parce que la FAPEO se bat pour l'enseignement d'un vrai vivre-ensemble ; parce que ce monde et ses valeurs ont été lâchement et dramatiquement attaqués dans notre capitale, la FAPEO a mal. Nos pensées vont à toutes les victimes et à leurs familles. Tant d'innocents ont été victimes d'un terrorisme sans autre but que de s'attaquer à nos démocraties, à nos cultures, à nos différences, à notre liberté de pensée et d'expression.

Ces actes déraisonnés se répètent donc dramatiquement. Tout le pays s'est ainsi retrouvé à un niveau d'alerte 4 et des mesures extrêmes de sécurité ont été prises de nouveau. S'il est bien compréhensible que des mesures urgentes, graves, soient mises en place pour assurer notre sécurité, le bon déroulement d'enquêtes, divers contrôles etc., à l'instar de nombreux citoyens, nous voulons nous tourner vers le futur. Nous ne voulons pas rester figés dans la peur. La FAPEO s'était déjà montrée vigilante quant aux mesures qui avaient plongé Bruxelles dans un climat très tendu en novembre. Dans ce numéro, nous revenons sur notre analyse faite début 2016 et sur notre nouvelle vigilance quant aux mesures prises dans les écoles depuis les attentats du 22 mars. Si la sécurité et le futur de nos enfants sont évidemment primordiaux, la FAPEO ne veut pas voir perdurer ces mesures sous un couvert sécuritaire, qui casse les bonnes relations école – familles en interdisant par exemple, les parents, même des plus jeunes écoliers, de rentrer dans l'école…

Vivre. Nous voulons vivre. Ensemble. Nous voulons une société et donc une école où les différences peuvent toutes coexister, quelles qu'elles soient, de couleur de peau, de taille, de culture, de sexe, de religion, avec des différences physiques, sociales et mentales. Certes, des accommodations sont nécessaires. Il est indispensable de pouvoir distinguer les règles de vie dans la sphère publique, à l'école, chez soi.

Nous reviendrons aussi sur nos apéros-pacte. Rappelez-vous ces réunions auxquelles vous, parents, avez déjà été nombreux à participer. La FAPEO est heureuse de la mobilisation qui s'en dégage. Le rôle de parent à l'école du XXIème siècle est bien la préoccupation de tous. Et au XXIème siècle, avec l'évolution de la société, avec ses rythmes, avec ses contraintes, la parentalité a bien évolué. La famille d'aujourd'hui n'est bien souvent plus calquée sur le modèle d'idéal familial du siècle passé. Il y a bien des façons de devenir parent(s) aujourd'hui.

Luc Pirson,
Président de la FAPEO

LE TRIALOGUE DEVIENT NUMÉRIQUE

Cher(e)s abonné(e)s,
Dans un souci d'évolution et dans le but de toucher un public de lecteurs le plus large possible, la FAPEO a décidé de passer le cap du Trialogue numérique. Plus fonctionnel, plus pratique, plus facile à emmener avec soi, plus facile à lire, il est dorénavant téléchargeable sur notre site. Vous continuerez à le recevoir mais dans votre boite mail plutôt que dans votre boite aux lettres. De plus, l'économie réalisée sur l'impression nous permettra de développer de nouveaux projets et outils pour être plus efficaces encore lorsque nous venons à votre rencontre, parents. Le Trialogue rentre donc pleinement dans l'ère de la numérisation tout en continuant à vous proposer des contenus riches et une mise en page de qualité.

Le saviez-vous ?

Rentrées 2016 et 2017 : EPC

"À partir du 1er septembre 2016 pour l'enseignement primaire, ordinaire et spécialisé, et à partir du 1er septembre 2017 pour l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, officiel organisé et subventionné par la Communauté française, en cas de demande de l'élève d'être dispensé du cours de religion ou de morale, l'heure hebdomadaire supplémentaire équivalente à l'heure du cours de religion ou de morale dispensé sera consacrée à une introduction, un complément ou un approfondissement du cours de philosophie et de citoyenneté selon les modalités à déterminer."

À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2016 POUR LE NIVEAU PRIMAIRE

ELÈVES NON DISPENSÉS	ELÈVES DISPENSÉS
1H/semaine cours de philosophie et citoyenneté + 1H/semaine Rel/Mor	1H/semaine cours de philosophie et de citoyenneté + 1H/semaine d'introduction, de complément ou d'approfondissement du cours de philosophie et de citoyenneté

À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2017 POUR LE NIVEAU SECONDAIRE

ELÈVES NON DISPENSÉS	ELÈVES DISPENSÉS
1H/semaine cours de philosophie et citoyenneté + 1H/semaine Rel/Mor	1H/semaine cours de philosophie et de citoyenneté + 1H/semaine d'introduction, de complément ou d'approfondissement du cours de philosophie et de citoyenneté

Décret "anti-fuites"

Un décret a vu le jour afin d'éviter les fuites en juin pour les épreuves externes, à savoir le CEB, CE1D et CESS. Le texte prévoit un renforcement des règles de confidentialité autour de l'élaboration, de l'impression et de la distribution des questionnaires d'examen. Les épreuves, une fois produites, seront scellées et conservées dans des lieux de stockages sécurisés prévus à cet effet. La veille de chaque épreuve, un membre du personnel enseignant ou de direction viendra chercher ceux-ci. Les épreuves seront alors conservées dans une pièce fermée à clé jusqu'à l'épreuve du lendemain.

Nouveaux chiffres pour les MGF - mutilations génitales féminines

Au moins 200 millions de femmes et de filles vivent actuellement en ayant subi des mutilations génitales, et ce dans 30 pays, même si plus de la moitié d'entre-elles l'ont été en Égypte, Éthiopie et Indonésie. Ce problème mondial qui relève des droits fondamentaux affecte les filles et les femmes dans toutes les régions du monde, peu importe la forme sous laquelle elles sont pratiquées. Les filles de 14 ans et moins représentent 44 millions du total de personnes excisées. Même si certains pays ou communautés prennent des mesures visant à éliminer ces pratiques, les mutilations génitales féminines restent un réel problème à travers le monde.
www.unicef.org

Un mur de 2 km sépare 30.000 élèves à Bruxelles

Près de 30.000 élèves à Bruxelles vont à l'école dans un établissement qui répartit les élèves en deux "camps" ; les francophones et les néerlandophones. Il y a encore 50 ans, ces établissements étaient beaucoup plus proches, mais la régionalisation est passée par là ; deux directions, deux cours, deux réfectoires, deux financements, … et un total de 2 km de murs, cloisons, lignes rouges pour séparer tout le monde ! Ces écoles bruxelloises reflètent la reproduction des cloisonnements communautaires belges mais dans une réalité bruxelloise cosmopolite complètement dépassée dans le contexte de multiculturalité propre à Bruxelles aujourd'hui.
www.v-g-v.be/fr/

Les ANALYSES 2015 de la FAPEO

Où sont les hommes dans les associations de parents ?

Y-a-t-il plus de femmes que d'hommes dans les AP ? Des différences flagrantes sont visibles par rapport à l'occupation des postes dans les comités de parents ; plus de femmes présentes de façon générale mais beaucoup plus d'hommes présidents alors que les secrétaires sont massivement investis par ... les femmes. Un effet de genre qui semble refléter un constat plus large dans notre société : plus d'hommes dans les postes décisionnels que de femmes ...

Les toilettes de l'école ... ou comment "apprendre" à se retenir

Pas propres, pas de papier, pas de portes...la problématique des sanitaires concerne beaucoup d'élèves et de parents. Au final, les toilettes sont loin d'être des "lieux d'aisance" et parfois, le besoin naturel d'aller aux toilettes se transformerait en crainte. La règlementation sur la question de l'hygiène est floue et laissée au bon vouloir des organisateurs.

"T'es ado et tu regardes la télé-réalité ? Non mais ... allô quoi ?!" L'influence de la télé-réalité sur la scolarité

Les ados d'aujourd'hui ont tous grandi avec la téléréalité puisqu'elle est née au début des années 2000. Sont-ils pour autant tous accro ? Fans de ces émissions remplies d'inconnus ultra-stéréotypés qui se disputent à grands coups de fautes de français ? Oui, la téléréalité a des répercussions au niveau de l'apprentissage et des valeurs transmises, même s'il faut la relativiser ; les jeunes ne sont pas dupes des mécanismes utilisés pour les toucher.

L'impact du chômage parental sur la sphère familiale

Perdre son emploi, c'est d'abord la perte d'un salaire qui remet en cause les moyens matériels de la famille, mais aussi la perte de repères qui perturbe les relations familiales. Dans ce nouveau climat, même si les parents ne verbalisent pas leurs angoisses à leurs enfants, ceux-ci les ressentent plus ou moins fortement. Comment mieux cerner les enjeux personnels, familiaux et scolaires d'une perte d'emploi ? Les déséquilibres dans les rapports familiaux ?

La majorité sexuelle à 14 ans ?

Deux propositions d'un abaissement partiel de la majorité sexuelle à 14 ans ont été déposées en 2015 en Belgique. Qu'est-ce que cet abaissement implique ? Dans quelles conditions ? Mais surtout, c'est toute la question de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle qui est mise en avant ainsi que l'inégalité des informations et formations dispensées aux jeunes par rapport à ces questions.

Internet sans danger ?

Internet et les nouveaux médias font partie intégrante de la vie de nos enfants dès le plus jeune âge. Nombreux sont les parents qui s'interrogent et se sentent démunis face à ces nouveaux modes de communication. Il est tout à fait possible et conseillé de parler d'éducation aux médias à la maison et d'accompagner votre enfant dans son apprentissage, dans la manière de se comporter en ligne, les codes et attitudes attendus...

L'École, un casse-tête pour les familles monoparentales?

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, pour la plupart gérées par des femmes et régulièrement touchées par un niveau de précarité préoccupant. L'image classique de la famille tend donc à se modifier dans les faits. Est-ce que les politiques sociales en tiennent compte ? Dans quelle mesure l'appartenance à une famille monoparentale entraine un risque plus important de précarité et quels sont les effets sur la scolarité des enfants.

La saga de l'EPA, Encadrement Alternatif Pédagogique

L'encadrement pédagogique alternatif (EPA) est la réponse donnée par le politique afin d'encadrer les élèves qui font une demande de dispense des cours dits"philosophiques ". Cette analyse raconte les étapes majeures de cette mesure qui a occupé l'espace médiatique et la scène politique pendant plusieurs mois en 2015. La mise en place de ce bricolage temporaire appelé, si tout va bien, à disparaître laisse cependant la question de la séparation des élèves sur une base convictionnelle inchangée. Que cache donc cet EPA ? Comment est-il organisé ? Qui va se charger des cours ? Est-ce une dispense ou une septième option philosophique ?

Mon fils est un génie ! Génial ... ou pas ? Les enfants dits "HP", séparer le mythe de la réalité

Ils ne représenteraient que 2,5%, et pourtant nous entendons beaucoup parler de ces enfants "HP" (Haut Potentiel). Beaucoup de fantasmes et de stéréotypes circulent à leur sujet au point que l'on peut parler aujourd'hui de "mythe HP". Il est donc temps de se pencher sur la question pour y voir plus clair et éviter les pièges de ce milieu des HP.

"Roulez plus vite, il reste des enfants." La sécurité routière aux abords des écoles

Beaucoup d'écoles en ont marre de la vitesse excessive des voitures devant l'école, des zones 30 non respectées, des voitures sur les trottoirs, en double file,...Parents, vous pouvez agir, et ce à plusieurs niveaux et en collaboration avec l'école.

La participation parentale collective à l'école : comment ça se passe ailleurs ?

L'implication individuelle des parents dans la scolarité de leurs enfants et la participation collective des parents sont deux réalités différentes. La délicate question de la participation collective des parents n'est ni nouvelle ni exclusive à notre Communauté française. Et, ailleurs dans le monde, bien que les législations prévoient des dispositifs de participation parentale, elle n'est pas aisée.

Motiver les élèves à apprendre, un jeu d'enfant ?

"Pas motivé" ... ok, mais pourquoi ? Les points ne sont pas au rendez-vous, qu'est-ce qui coince ? Il y a pourtant ces menaces liées aux mauvais bulletins et les possibilités de récompenses, ainsi que le plaisir d'apprendre non ? Comment la motivation se créée-t-elle dans un contexte scolaire et dans la vie de tous les jours ? Cette analyse retrace les sources de motivation, les facteurs qui l'accentuent, la font diminuer, l'entretiennent.

Filles et garçons à l'école : comment sortir de l'inégalité ?

L'école devrait, dans un monde idéal, gommer toutes les inégalités, tant liées à l'origine, à la situation socio-économique, à l'orientation sexuelle qu'au sexe. Pourtant, dans la réalité, les inégalités basées sur le genre sont encore trop souvent le quotidien de nos enfants. Quels sont ces déséquilibres, ces stéréotypes, mais surtout, quelles pistes envisager pour changer cette situation ?

Le portfolio pour diminuer le poids des points et des bulletins ?

L'évaluation fait peur, avoir du rouge est toujours un coup à son estime de soi ... c'est pourquoi une école a mis en place un système de portfolio. Ce portfolio a complètement changé la dynamique dans l'école en faisant changer les méthodologies, pédagogies, le temps avec les parents et les regards portés sur chaque élève. Une manière de constater les progressions de chacun tout en installant un climat positif.

Élève : acteur actif de son apprentissage : le triple A gagnant ?

Que font et que disent les parents face à un manque évident d'intérêt de certains enfants pour les apprentissages scolaires ? De nombreux enseignants cherchent également des pistes pour capter l'attention des enfants. Il s'agit de moderniser les apprentissages jugés très passifs pour passer vers des méthodes actives, plus motivantes et impliquantes pour les enfants.

ASSOCIATIONS DE PARENTS, OÙ VA VOTRE ARGENT ?

L'étude 2015 de la FAPEO

Auteur
David Lecomte
Chargé de mission à la FAPEO

Notre étude 2015 est consacrée à la contribution financière des associations de parents au sein de leurs écoles. Cette démarche était à la fois exploratrice et introspective : en effet, même si les frais scolaires et le principe de gratuité de l'enseignement sont des thèmes largement débattus et analysés, rares sont les études qui s'intéressent à ces aspects sous l'angle des AP. Dès le départ, nous avons décidé de nous baser sur nos AP affiliées et cela afin d'avoir une photographie, même partielle, de ce qui est fait au sein de la FAPEO.

Nos questions de départ étaient nombreuses et dominées par un postulat essentiel : notre enseignement est réputé gratuit mais l'est-il vraiment ? Et s'il ne l'est pas, à combien s'élève la participation collective et solidaire des AP dans notre enseignement ? Les qualités de vie et d'enseignement seraient-elle menacées si cette participation s'arrêtait ? Du coup … quelles sont les recettes des AP ? Comment ces recettes sont-elles engrangées, via quelles activités ? Comment les AP participent-elles financièrement à la vie de leurs écoles respectives ? À quelle hauteur et via quelles activités ? Comment se fait la communication autour de cette participation ? Les AP sont-elles libres et légitimes dans ce domaine ?

Pour obtenir ces informations, nous avons procédé de deux manières : l'une quantitative, un questionnaire en ligne privilégiant les chiffres et les montants et l'autre qualitative, à la rencontre de certaines AP, privilégiant l'analyse des pratiques, la visibilité et la traçabilité.

Nous n'allons pas ici revenir sur tous les résultats mais juste quelques informations qui suscitent la réflexion :

-Sur l'année scolaire 2014-2015, l'ensemble des associations de parents ayant répondu au questionnaire, ont récolté un total de 68 466 euros et ont redistribué dans leurs écoles un total de 69 785 euros.

-Le nombre d'activités organisées par les parents est en moyenne de 3 à 4 par an, ce qui prouve le dynamisme des associations. Ce sont les activités festives (soupers, soirées, fancy-fairs, etc.) qui sont largement majoritaires avec 55%, suivent les activités éducatives, culturelles ou sportives. Le festif est le type d'activité qui génère aussi le plus de rentrées avec 57 % du total.

Voici quelques chiffres qui ressortent de nos enquêtes :

-29% des recettes des AP sont investies dans les voyages (classes vertes et classes de neige) et les activités culturelles, 23% dans les activités festives et 20% dans les achats collectifs de matériel, l'accueil extra-scolaire et la garderie.

-La visibilité et la traçabilité de cette participation font défaut à 28,5 % des AP qui ne sont pas informées de l'utilisation des sommes. Certains pourraient considérer que ce chiffre est plutôt satisfaisant. Pas nous ! Dans tous les cas, c'est 28,5 % de trop.

Nous retenons qu'en matière de visibilité et de communication, il n'y a ni noir, ni blanc mais bien que du gris…Trop repose sur la bonne ou la mauvaise volonté des acteurs.

Plus que les travers en matière de communication et de visibilité, nous avons constaté un problème récurent : le manque de considération pour les AP. Comme dit précédemment, encore trop fréquemment, les parents sont considérés comme des organisateurs de soirées ou de soupers et rien de plus. De nouveau, il ne s'agit pas ici de valoriser ou pas les activités festives dans lesquelles les parents investissent énormément de temps de d'énergie. Malgré tout, lorsque les parents participent au bien-être de l'école, il convient de leur permettre de s'exprimer. Or, comme le dit un président d'AP interrogé :"*on veut bien que les parents s'expriment mais pas trop fort en tout cas*". Ici, il faut souligner le poids du passé ; pourquoi les associations assument des dépenses abusives ? Parce que bien souvent, cela a toujours été comme ça…et que certains refusent d'évoquer un changement. Il est temps de reconnaître aux parents la place que les décrets et leur contribution solidaire leur attribuent, celle d'un véritable acteur de l'enseignement.

Une autre constatation d'ordre socio-économique : il existe une inégalité entre les différentes participations des AP. Cette inégalité correspond au milieu et à l'environnement socio-économique des régions et des écoles. Certaines AP sont plus riches et contribuent plus que d'autres mais toutes aident et participent selon leurs moyens. La majorité des associations sont d'ailleurs parfaitement conscientes de cette inégalité qu'elles regrettent.

La FAPEO a toujours plaidé pour une communication constante et constructive entre les différents acteurs de l'enseignement. En la matière, il conviendra toujours d'amménager des espaces de dialogue et de rencontre. Par exemple, l'une des AP interrogée a mis sur pied un comité mixte d'organisation. Ce genre d'initiative renforce la communication et établit un climat de confiance. Toutefois, c'est aussi aux parents de faire valoir leurs droits, notamment dans ce lieu souvent sous-utilisé qu'est le Conseil de participation. Bien souvent, soit ces réunions sont peu ou pas organisées, soit elles sont expédiées à la vitesse de la lumière. La considération et la reconnaissance des parents commencent par la prise de parole et la défense de leurs droits. Encore faut-il les connaître.

Enfin, pour répondre à notre question de départ, l'enseignement n'est évidemment pas gratuit ! Et les parents le savent mieux que personne au point qu'ils contribuent au bon fonctionnement de cet enseignement. Leur participation n'est pas quelque-chose de marginal. Plusieurs AP nous ont confirmé que sans leur participation, plusieurs activités, soit pendraient fin, soit se verraient considérablement compromises : repas chauds, maintien d'une bibliothèque, voyages, rénovation de la cours de récréation. Est-ce normal de voir des AP intervenir ou financer ces aspects de la vie scolaire ? N'y a-t-il pas un manque de financement structurel derrière ces participations ? La question est posée. ●

Le texte intégral de cette étude, "Associations de Parents, où va votre argent? ", est téléchargeable sur notre site www.fapeo.be dans la rubrique "Etudes ".

LES APÉROS-PACTE,

LES PARENTS METTENT SUR PAPIER LEURS PROPOSITIONS

De février à mars 2016, la FAPEO a invité les parents à se mettre autour de la table pour faire entendre leurs voix à propos de l'école telle qu'ils la rêvent. Soutenus par leurs responsables régionaux, les associations de parents ont donc concocté un menu de questions à la sauce piquante, volontairement provocatrices, à décortiquer joyeusement, et cela en présence d'un convive tout droit venu du cabinet de la Ministre Joëlle Milquet. À la carte de ces soirées, plus de 180 parents ont dès lors dégusté les plats suivants :

-"Les parents partenaires de l'école, vraiment ?"
-" La violence à l'école, une fatalité ?"
-"L'école gratuite, pour de vrai ?"
-"Le bien-être à l'école, et puis quoi encore ?"
-" Un autre rythme à l'école, c'est possible ?"
-"Une école adaptée à chacun, une utopie ?"
-" Le suivi scolaire, c'est quoi ?"

Menus partagés en différents services : un temps pour les faits, un temps pour l'analyse des difficultés énoncées et un temps pour faire des propositions. Celles-ci feront l'objet d'un rapport qui sera rendu au groupe central du Pacte pour un Enseignement d'Excellence et constituera les contributions des parents. Au-delà du Pacte, ces Apéro ont permis à des parents, membres d'association de parents ou non, de se rencontrer et de refaire l'école à leur mode, sans tabou et dans le respect des divergences éventuelles de points de vue. Loin de se plaindre, les parents ont largement partagé leurs pistes de solutions.

La soirée passée, les voix ne se sont pas tues et il nous revient déjà que les échanges vont se poursuivre dans les associations de parents. Pour la vie d'une fédération comme la nôtre, il est des moments qui marquent son développement, ces apéros-pacte en feront parties. Le rapport des contributions sera accessible sur notre site www.fapeo.be, sur notre page Facebook et sur le site www.pactedexcellence.be
Et pour la suite

Un grand MERCI pour votre participation.
Darleen Pollet, Daphné Renders, Christopher Jaumoulle, David Lecomte, Flore Lecolier, Véronique De Thier et Joëlle Lacroix

ADOPTION, NORMES, NOUVELLES PARENTALITÉS...

Des représentations croisées, des normes puissantes, des mythes à déconstruire

Auteur
Eric Yvergneaux
Question Santé asbl

Il y a quelque temps, Question Santé produisait une brochure d'Education permanente croisant les représentations de l'adoption chez les parents adoptants et auprès du "grand" public. Des rencontres individuelles et collectives au sein de groupes focalisés ont été organisées. Elles ont permis de confirmer que, quand on aborde le sujet de l'adoption et de la parentalité, il existe des normes puissantes, et des grands mythes qu'il convient d'identifier et de déconstruire.[1]

Une norme qui résiste

Cela fait déjà longtemps que l'image simple et claire de la famille qui prévalait avant les années 1960 a montré ses limites. L'idéal familial presque trinitaire (le papa, époux de la maman, et les enfants) à atteindre impérativement pour éviter les soupçons ou l'exclusion, semble avoir perdu de l'intérêt. De nombreuses autres formes de parentalité sont en effet apparues ; familles recomposées, adoptives ou d'accueil, multiculturelles, monoparentales, homoparentales ou, aussi, "beau-parentales" ont augmenté en terme de nombre, mais aussi gagné en visibilité. Sans doute ces formes de parentalité ne sont pas réellement neuves, mais leur mise en lumière a contribué à rendre une définition de la famille encore plus difficile à donner... Mais une norme aussi fortement implantée que celle de la famille unie, biologique, "naturelle", n'a pas pu se voir ainsi mettre en débat sans se défendre via des difficultés, des résistances. Ils ont sans doute aussi généré des représentations négatives, des visions singulières notamment vis-à-vis des nouvelles formes de parentalité comme l'adoption.

Une incompréhension fondatrice: l'humanitaire versus le désir d'enfant

Alors qu'on croit l'adoption familière à tout un chacun, il suffit de quelques minutes de discussion entre un adoptant et une autre personne pour rencontrer les premières incompréhensions. Les parents adoptants le savent bien, ils peuvent être confrontés à des remarques, des propos et des commentaires, des malentendus qui peuvent parfois s'avérer dérangeants et finalement blessants. Parmi ces incompréhensions, la première, la plus fondamentale, celle de la raison pour laquelle les familles adoptantes se lancent dans ces démarches. À son retour de Chine, un parent adoptant a été confronté à cette incompréhension ; "Au début, quand nous sommes rentrés avec notre fille, les gens – parfois des inconnus - venaient spontanément nous féliciter pour notre générosité. À les entendre, nous avions sauvé une petite orpheline, c'était une preuve tangible de notre grandeur d'âme. Au début, mon mari et moi souriions, car nous supposions que ces paroles étaient souvent bienveillantes. Mais, assez vite, cela a commencé à nous mettre mal à l'aise. Il était inutile de tenter de détromper les gens qui nous parlaient, inutile de leur donner la vraie raison qui nous avait fait prendre cette décision : nous avions adopté simplement parce que nous avions envie, principalement, d'avoir un enfant, de fonder une famille. L'adoption n'est pas une démarche humanitaire. Nous ne nous sentions ni Gandhi ni Mère Thérésa. Il s'agissait d'une démarche personnelle. Plutôt que donner des parents à cet enfant, nous souhaitions concrétiser notre désir d'enfant... "

Des mythes en veux-tu en voilà !

Après avoir pris la mesure de ces malentendus, le parent adoptant se voit souvent mis en contact étroit avec des visions de l'adoption et de la parentalité, sans réels fondements, difficiles à contredire, et qui peuvent avoir la vie dure, en un mot, à des mythes...

De nombreux mythes accompagnent l'adoption et les nouvelles parentalités. Johanne Lemieux nous en décrit quelques uns[2] :
- Un bon parent adoptant n'a besoin d'aucune préparation particulière, de qualité spéciale ou de connaissance particulière.
- Les parents adoptants sont des gens très généreux et charitables.
- Un enfant ne peut pas se souvenir d'un événement grave survenu avant l'âge de deux ou trois ans.
- Tout ce dont un enfant adopté à besoin, c'est de l'amour, car l'amour arrange tout.

Le sang ne fait pas tout

Les normes de parentalité s'expriment dans de nombreuses dimensions. Une de celles-ci concerne la transmission des valeurs familiales, plus particulièrement dans sa partie biologique; l'importance des "liens du sang". Les nouvelles formes de parentalité en effet postulent que le "sang" n'est plus la seule voie de transmission, la seule porte ouverte. Dans le cas d'une adoption, ce raccourci peut être emprunté facilement, ou moins, suivant les cas! "Quand nous sommes rentrés de notre voyage d'adoption en Thaïlande, mes enfants ont été acceptés tout naturellement par ma famille... C'était un pari ! Nous nous sommes rendus compte que, pour mes parents, il n'y avait aucune différence avec les enfants de mon frère et de ma sœur, comme si mes enfants étaient nés biologiquement chez nous. Mes parents ont souvent comparé physiquement mon fils à mon mari, qui n'a pourtant pas un physique 'typiquement thaïlandais'! Une tante m'a même demandé un jour dans quelle maternité ma plus jeune était née. Je lui ai répondu : 'Ma tante, sa maternité, c'est l'aéroport !'. Chez d'autres membres de la famille, moins proches, je ne peux malheureusement pas dire que cela s'est passé de la même manière."

Faut-il le dire? Faut-il le taire?

"J'ai une connaissance qui a appris qu'elle était adoptée à 40 ans, lors d'une démarche à sa commune "de naissance". Avant, ses parents proposaient toujours, de manière insistante, de se charger des démarches administratives..."
Face à cette norme toute puissante, certains parents peuvent céder à la tentation d'éluder certains "détails", de ne pas dire certaines choses difficiles à exprimer ou même de mentir et pas nécessairement par omission. La peur de faire souffrir, la difficulté d'aborder certains sujets peuvent encore lier les langues.
On connaît sans doute les dégâts que peuvent faire les secrets de famille, mais s'opposer à la norme, lors d'une adoption ou lors d'un recours à la PMA demande souvent des efforts considérables.

Une autre obligation sociale, la fertilité?

Les normes de parentalité ont connu également d'autres coups de boutoir. Parmi ceux-ci, l'apparition d'un immense progrès, la procréation médicalement assistée. Mais le recours à l'un ou l'autre procédé de fertilisation in vitro, don de sperme, voire à une mère porteuse reste très embarrassant pour certains. La norme de la fertilité obligatoire se charge de renvoyer les parents en parcours médical mais aussi en parcours d'adoption face à un constat d'échec. L'infertilité se cumule alors à une sorte d'exclusion sourde.
"En apprenant que j'allais adopter, ma patronne est venue près de moi en tirant une tête de croque-mort. Elle m'a demandé : " Ça ne va pas ?". J'avais très bien compris ce qu'elle voulait dire, mais j'ai fait semblant de rien. Je lui ai dit de préciser... Elle est partie, rouge comme une pivoine."

Dans nos rues, dans nos villes, nous croisons à tout moment des parents qui ont parfois dû chercher très loin en distance ou en ressources nécessaires les enfants dont ils rêvaient. Sans doute ne s'attendaient-ils pas tous à endosser ce rôle, mais ces familles se frottent en permanence aux normes de la parentalité "modèle" et les interrogent, les bousculent, traçant la route d'une plus grande ouverture d'esprit. ●

1 Eric Yvergneaux, Pascale Gruber, Parentalité et adoption, Ce qu'apprennent aux autres parents ceux qui ont choisi d'adopter..., Collection Représentations, 2015

2 Johanne Lemieux, La Normalité Adoptive, Collection L'Adopteparentalité, ed Québec Amérique, Canada, 2013

La brochure "Parentalité et adoption, Ce qu'apprennent aux autres parents ceux qui ont choisi d'adopter... ", Collection Représentations est téléchargeable gratuitement sur le site : www.questionsante.be.
La version papier peut également être commandée gratuitement à l'adresse suivante :

QUESTION SANTÉ ASBL
Rue du Viaduc 72 - 1050 Bruxelles - Belgique
T +32 (0)2 512 41 74 - F +32 (0)2 512 54 36
Courriel : education.permanente@questionsante.be

La parentalité est-elle UN DROIT ?

Entretien avec Docteur Greindl, gynécologue au centre de Procréation Médicalement Assistée (PMA) à l'hôpital de Braine l'Alleud. Propos recueillis par Flore Lecolier, chargée de mission à la FAPEO.

▶ Pour vous, la parentalité est-elle un droit ?

Ce n'est pas évident comme question. Dans notre société, la majorité pense que oui. En tout cas, je pense que nous, êtres humains, qui sommes-nous pour juger du droit à la parentalité ? Pour le droit à la parentalité je fonde mon jugement sur mon ressenti de femme. Quand on a un désir très fort d'être parent, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas tout faire pour l'être.
Dans le monde de la procréation médicalement assistée, il y a un avis donné par le monde médical. Quand on fait un enfant de manière naturelle, il n'y a pas de "brevet", ni une autorisation à la parentalité. Donc je ne vois pas pourquoi, nous, équipe médicale, devrions interdire le droit à avoir un enfant. Bien sûr, il y a des limites. L'intérêt supérieur de l'enfant est notre principal souci. Ensuite, au niveau médical, il y a des contre-indications à une grossesse.

▶ Quelle est la législation en Belgique en matière de PMA ?

Il n'y a pas de législation en matière d'insémination, à l'exception de la limite d'âge (18-45 ans) et des analyses à réaliser avant de l'entreprendre (hépatite B, C, le sida et la syphilis).
Pour les fécondations in vitro, la loi de mars 2003, limite l'âge et le nombre d'embryons à replacer. La loi limite actuellement la prise en charge classique à 45 ans (43 ans pour le remboursement) et 47 ans pour l'ultime transfert embryonnaire. Dans un même transfert, on limite le nombre d'embryons afin d'éviter un maximum de complications liées aux grossesses doubles ou multiples.
À propos des couples homosexuels, il n'y a pas de législation particulière. On leur demande de signer un document comme quoi elles reconnaissent toutes les deux que c'est un projet de couple. Si elle veut un statut légal, la femme qui n'est pas la mère biologique, la coparente, doit réaliser la procédure d'adoption comme les couples hétéros.
En ce qui concerne les personnes handicapées physiques, cela ne pose pas de problème pour autant qu'il n'y ait pas de contre-indications médicales. Pour les personnes handicapées mentales, je n'ai jamais eu le cas.

▶ À propos du don de sperme, d'ovocyte ou d'embryon, à qui appartiennent-ils?

À la personne qui le porte. C'est tellement évident. Celui qui est père, c'est celui qui va l'élever, dans le cas de don de sperme. Les dons de sperme qui sont anonymes doivent le rester, nous sommes tenus au secret médical. On a quelques cas de don non-anonyme de sperme. C'est parfois le frère du père qui a été donneur, ou un ami. Ces cas sont discutés longuement avec la psychologue.
Dans le cas des embryons surnuméraires, c'est-à-dire d'embryons congelés dont le couple n'a pas besoin, ils ont le choix : au bout de 5 ans de les faire détruire, de les donner à la recherche ou de faire un don. La plupart des couples les donnent à la recherche. Très peu font des dons. L'idée que "leur enfant" soit chez quelqu'un d'autre ne leur convient pas.
En cas de don d'ovocyte, on fait la plupart du temps des dons directs, ça pose la question de l'appartenance de l'œuf. Quand on donne directement un ovocyte à une sœur ou une amie et qu'elle a un enfant, on verra grandir cet enfant. Il faut que les choses soient bien claires entre la donneuse et la receveuse. La donneuse risque d'identifier cet enfant comme le sien. On préfère des personnes qui par la suite, vivent éloignées, d'où l'intérêt des dons croisés.
En tout cas l'appartenance de l'embryon ne se pose pas, il appartient dans ce cas à la mère qui le porte. Les derniers progrès en médecine montrent qu'il existe des facteurs épigénétiques, c'est-à-dire que l'environnement de la grossesse influence le développement de caractères génétiques chez l'embryon.

▶ Au niveau de l'éducation des enfants dans des familles homosexuelles ou monoparentales, est-ce que vous pensez qu'il y a une différence ?

Non, c'est l'environnement qui est important. Je préfère un couple de femmes qui s'aiment qu'un couple hétéro qui se déchire. Ce sont des enfants qui en général se défendent bien dans la vie, pour autant que ce soit clair dans la tête de l'enfant et des deux mères. Pour les femmes seules, elles ont besoin de plus de soutien, d'être encadrées. L'entourage est très important pour que l'enfant ait une autre image que celle de la mère.

▶ Que pensez-vous de la commercialisation du corps des femmes (don d'ovocyte, grossesse pour autrui) ?

Certains couples homos hommes viennent avec une femme pour porter leur enfant. Le problème, c'est qu'on n'est jamais sûr qu'à la fin de la grossesse la porteuse va donner l'enfant au couple, il faut qu'elle fasse une procédure d'abandon. En général, l'homme qui a fait le don de sperme reconnait l'enfant et ensuite, l'autre homme fait une procédure d'adoption. C'est très compliqué. En général, on les envoie, avant de commencer, chez une avocate spécialisée en Grossesse Pour Autrui (GPA). Certaines patientes vont aux USA ou en Ukraine. En Inde, c'est maintenant interdit.
J'ai visité un hôpital où on organisait la GPA à Bombay, en Inde. Ces femmes ne peuvent le faire que deux fois maximum. On leur donne 800€ pour chaque grossesse. Avec ça, elle peuvent s'acheter une maison et pour la deuxième grossesse, elles paient les études de leurs enfants. Pendant la grossesse on leur apprend un métier. Moi ce que j'en ai vu, c'est que ces femmes en retirent un bénéfice en terme de bien-être pour elle et pour leur famille.
Il y a aussi des dons d'ovocytes rémunérés à l'étranger (Espagne, Grèce et Tchéquie). C'est plutôt un dédommagement parce que c'est assez contraignant de faire un don. Il y a des prises de sang régulières pendant 15 jours, des échographies, des injections quotidiennes et puis la ponction qui se réalise en salle d'opération, sous anesthésie. C'est un acte médical, avec tous les risques que cela comporte. Je trouve donc ça normal que ces femmes soient rémunérées 800 à 1000€ par don. ●

L'ÉCOLE, UN CASSE-TÊTE
pour les familles monoparentales ?

Auteure
Flore Lecolier
Chargée de mission à la FAPEO

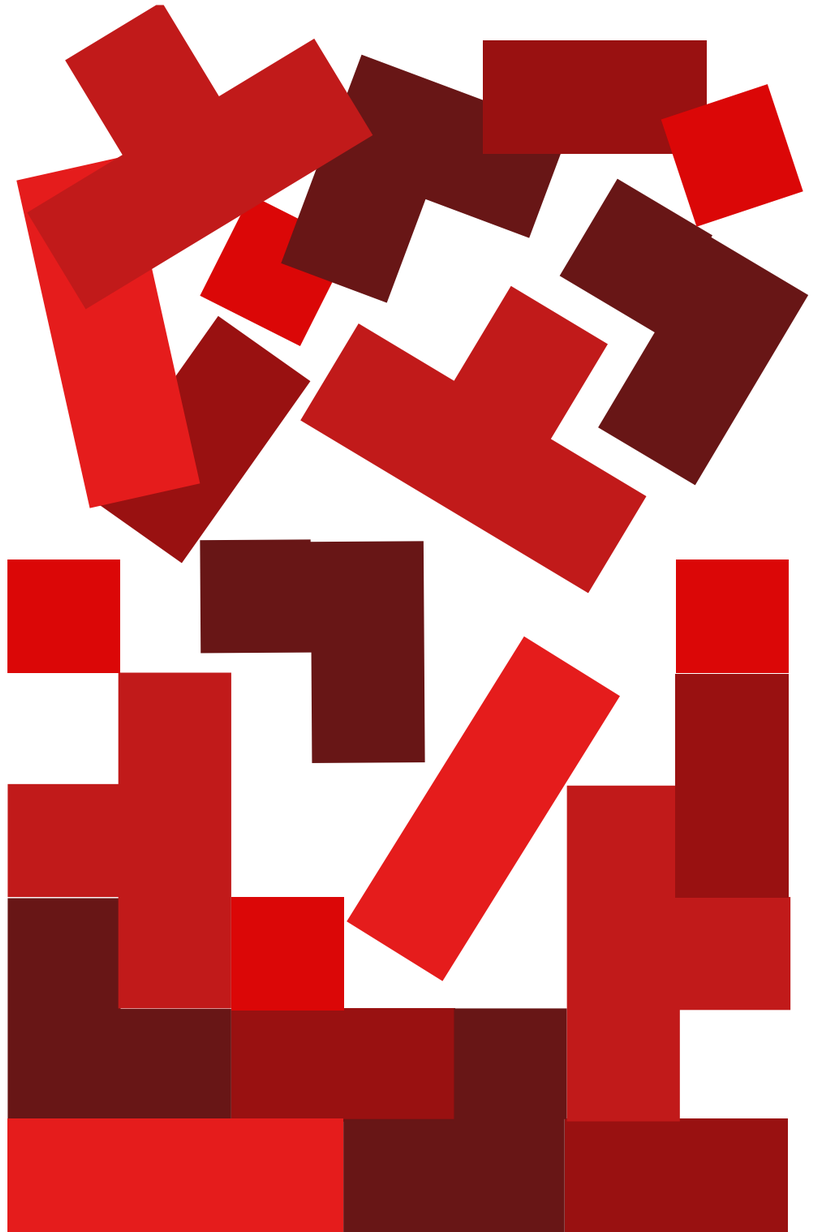

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses puisqu'elles représentent un tiers des familles en Belgique, en 2014. Ces familles sont, pour la plupart, gérées par des femmes. Nous essayerons de comprendre dans quelle mesure l'appartenance à une famille monoparentale entraine un risque plus important de précarité et quels sont les effets sur la scolarité des enfants.

▶ 2014 : un tiers de ménages belges sont monoparentaux

Le nombre de familles monoparentales a explosé ces dernières années. En 2014, ces familles représentaient un tiers des ménages belges. Les chiffres montrent qu'un quart des enfants grandissent dans une famille monoparentale avec un taux montant à 33% à Bruxelles[1]. Ce dernier taux s'explique par un pourcentage de séparation plus élevé dans la région bruxelloise[2].

▶ Les familles monoparentales sont majoritairement des femmes monoparentales[3]

Les familles monoparentales représentent un groupe hétérogène qui recouvre des situations très différentes. On y retrouve autant la mère sans emploi que des célibataires"aisés"vivant de manière positive leur monoparentalité[4]. Cependant, les familles monoparentales sont principalement composées d'une mère. En effet, les femmes monoparentales représenteraient 85% des familles monoparentales à Bruxelles[5].

▶ La précarité des familles monoparentales n'est pas qu'économique

Comme évoqué préalablement à propos du caractère féminin de la monoparentalité, son caractère multidimensionnel ne se limite pas uniquement à l'aspect économique. Cette forme de précarité serait liée aussi à d'autres facteurs comme l'accueil de l'enfance, le paiement effectif des pensions alimentaires, les allocations, etc. Toute l'organisation de la vie des femmes serait très fragile, un"système D ", et il suffirait qu'un élément dysfonctionne pour que tout le fragile équilibre soit rompu[6]. D'autres facteurs entrainent les familles monoparentales vers la pauvreté. Il s'agit notamment de l'âge des enfants ou une séparation conflictuelle[7]. Ces constats rejoignent ceux de l'étude de la Ligue des familles qui montrent que, rappelons-le, le nombre et l'âge des enfants auront un impact également sur la précarisation des familles monoparentales.

En résumé
C'est un ensemble de facteurs qui renforce la précarité des familles monoparentales : à côté de l'insuffisance des ressources financières, le problème de gardes d'enfants, de versement de pensions alimentaires, de précarité de l'emploi, de conciliation des temps, d'accès au logement, d'accès au soin de santé et le nombre et l'âge des enfants sont tous des facteurs qui renforcent le risque de précarité, sans oublier la dimension du genre.

POUR ALLER PLUS LOIN

On observe que ce sont les conditions de vie matérielles, financières et psychologiques plus difficiles pour les familles monoparentales que pour les familles biparentales qui influencent l'échec scolaire, plus que la structure familiale elle-même et plus que le suivi scolaire tel quel. Il n'est donc pas question ici de remettre en cause les compétences éducatives des parents"solo ".
En ce qui concerne le travail scolaire dans les familles monoparentales, les ressources en termes de temps, d'argent, de soutiens familial et social se trouvent affaiblies. Ces constats sont en contradiction avec le Décret Mission[8] qui veut donner à tous les enfants des chances égales d'épanouissement et ne manquent pas de nous interpeller.
En effet, le décret portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental[9] insiste sur le fait que le travail à domicile doit pouvoir être réalisé de manière autonome par l'enfant. Dans la réalité des faits, c'est rarement le cas. L'aide aux devoirs va donc dépendre des ressources financières, sociales et culturelles des parents à pouvoir suivre leur enfant. Les devoirs sont en réalité source d'inégalités sociales.

▶ Repenser les temps scolaires

Plutôt que de cibler les politiques sociales sur les familles monoparentales, ne faudrait-il pas envisager des politiques sociales globales qui luttent contre les inégalités sociales ? Elles touchent également les familles solos en situation de précarité. Une autre piste envisagée est celle d'internaliser les devoirs, ou du moins renvoyer le minimum de scolaire à la maison.
En 1991, la commission des rythmes scolaires[10] tirait déjà ces mêmes conclusions, mais la situation n'a pas évolué. Si le temps consacré aux devoirs et aux activités extra-scolaires était effectué dans le temps scolaire entre midi et 15 heures (moment où les enfants sont moins attentifs), cela permettrait aux parents d'être libérés de la contrainte de faire"prof à domicile" et les enseignants auraient le temps pendant ce temps-là de préparer les cours, faire leurs corrections, etc. Le temps scolaire serait rallongé à 17h, heure à laquelle chacun rentrerait chez lui libre de se consacrer à d'autres activités ; une piste largement débattue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence… et qui ne fait pas l'unanimité. ●

1,5 La Ligue des familles, *Le baromètre des parents*, décembre 2015.
2 Wagener, M., *La monoparentalité à Bruxelles : entre diversité des situations et réponses publiques incertaines*, Pauvreté, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, 2013
3,4 Hibo, S. *Monoparentalité = femme + pauvreté ?* pistes de lutte contre la pauvreté des femmes monoparentales, FPS, 2012.
6 Vie Féminine, communiqué de presse, *Au féminin précaire*. Quand les chiffres confirment la parole des femmes, octobre 2008.
7 Wagener, Martin, op.cit.
8 *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, D. 24-07-1997, M.B. 23-09-1997.
9 *Décret portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement*, D. 13-07-1998, M.B. 28-08 1998.
10 Commission des rythmes scolaires. Rapport de la Commission des Rythmes scolaires. Ministère de l'éducation, de la recherche et de la formation, 1991.

Le texte intégral de cette analyse, "L'école, un casse-tête pour les familles monoparentales ?", est téléchargeable sur notre site www.fapeo.be dans la rubrique "Analyses ".

LES HOMOPARENTALITÉS

Auteure
Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

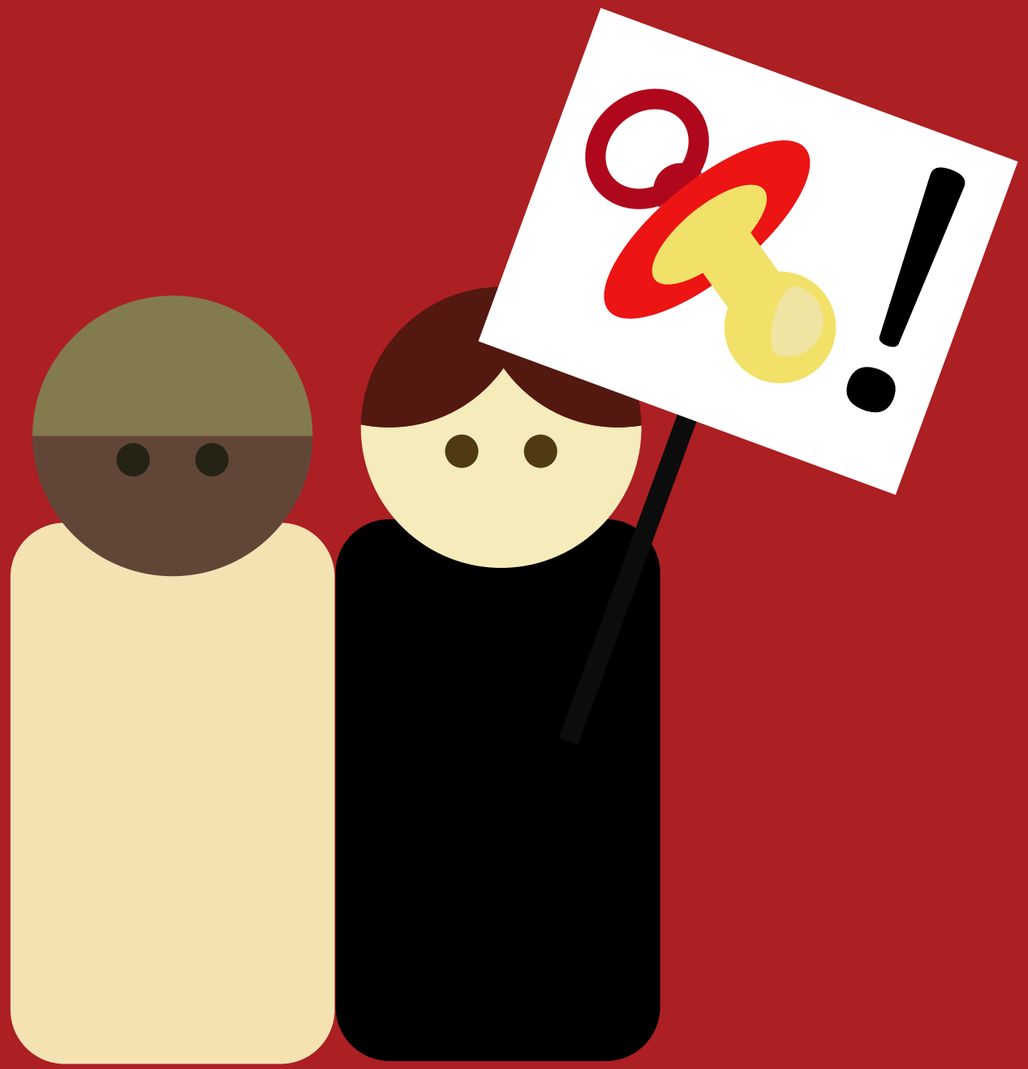

La Belgique se veut être une société moderne, ouverte, qui autorise et défend de nombreux droits dont par exemple celui pour un couple homosexuel de se marier, et ce depuis 2003. Pourtant, ces dernières années, dans l'actualité, nous avons vu par exemple nos voisins Français se déchirer sur la question du "*Mariage pour tous*" et sur la place qu'une société qui se dit moderne, égalitaire et ouverte accorde à certaines personnes jugées trop différentes.

En juin 2006, notre pays rejoignait quelques états pionniers en permettant aux couples homosexuels d'adopter légalement un enfant. Beaucoup de familles n'ont pas attendu cette possibilité pour faire et élever des enfants. Différents moyens existent ; enfants issus d'une relation hétérosexuelle, l'insémination avec donneur, la fécondation *in vitro* avec donneur anonyme, la "coparentalité[1]", l'adoption intra-familiale, l'adoption, le recours à une mère porteuse…

Autant le dire, les parents biologiques auxquels la société accordait tellement d'importance il y a encore quelques décennies ont été remplacés par des parents sociaux, ceux qui vont élever l'enfant, l'aider à grandir et à s'épanouir durant une partie ou tout au long de sa vie, en tant que parent, beau-parent, parent d'accueil, parent d'adoption, parent de cœur…

Homoparentalités ?

Les images encore véhiculées aujourd'hui sur l'homosexualité restent lourdes ; hommes efféminés, maniérés, volages, filles "camionneuses" … Hors de ces clichés qui, soyons honnêtes, sont très loin d'être les plus courants dans la réalité, l'homoparentalité recouvre des réalités multiples : couples d'hommes, de femmes, familles recomposées, séparées… les réalités sont tellement diverses qu'il nous faut parler directement d'homoparentalités.

Le droit à la parentalité ne devrait pas faire de différences, chacun peut, ou pas, avoir envie de devenir parent au cours de sa vie. Seulement, pour certaines personnes ou familles, ce désir est parfois plus dur à concrétiser, tant biologiquement que socialement. Personne ne jugera un couple ayant des problèmes de fertilité et qui fait appel à la médecine pour y parvenir alors qu'un couple homosexuel sera plus facilement jugé, analysé, voire même dénigré ou rabaissé. Le "problème" des homoparentalités ? Le regard social posé sur elles ! Différents arguments sont alors mis en avant ;

-Un couple homosexuel serait une atteinte à la symbolique de la famille traditionnelle … du XXe siècle alors que cette famille n'est clairement plus la norme comme les autres articles ont pu le montrer.
-Le manque d'une figure maternelle ou paternelle, un déséquilibre pour l'enfant … que dire des familles monoparentales ou de parents moins présents ?
-Peur que l'enfant devienne également homosexuel … parce qu'on le sait, toute personne homosexuelle est issue d'une famille elle-même homosexuelle !

Souvent, peu importe la démarche favorisée, le désir d'un enfant jusqu'à sa concrétisation sera un parcours laborieux pour les futurs parents vu la quantité de démarches à entreprendre et de barrières à franchir. Le choix d'un enfant ne se fait pas à la légère comme par exemple au sein d'un couple hétérosexuel pour qui un accident est vite arrivé …

Des enfants différents … vraiment ?

"*Disons-le d'emblée, les résultats sont sans appel : la quasi-totalité des études empiriques réalisées sur l'évolution des enfants élevés par des couples homosexuels ne démontrent rien de spécifique sur cette population*[2]". Les chercheurs, en fonction des études ont bien comparé les enfants issus de familles homoparentales à des enfants venus de familles hétéroparentales sur les axes de la qualité des relations parent-enfant, du développement cognitif des enfants, du comportement sexué, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur développement psychosocial…

Les enfants posent des questions, peu importe le cadre familial qu'ils ont en face d'eux. En prenant une classe lambda dans une école, les enfants n'ont clairement pas tous le même vécu familial ; certains ont deux mamans, deux papas, seulement une maman, trois papas et une maman, deux papas et deux mamans, pas de parents mais une tante et un oncle, d'autres ont un papa en Belgique et une maman ailleurs, ont une maman et un papa pour le weekend et d'autres la semaine, une famille une semaine et une autre la semaine suivante, d'autres encore vivent en institution et ne voient pas leurs parents… le défi étant, pour les enseignants, de pouvoir appréhender le vécu de chaque enfant pour les faire grandir tous ensemble dans le respect de chacun. Quoi de plus enrichissant que de vivre ensemble tout en s'ouvrant aux différences des autres dans un cadre respectueux de chacun ?

Mais alors …

Tout le monde a un avis et le donne sans retenue tant dans le cadre privé que sur le net puisqu'il est devenu très facile de s'exprimer à propos de tout et de rien. Les clichés et stéréotypes ont la vie dure d'autant plus quand il est question de quelque chose de différent ou d'inconnu. Vu la diversité dans les formes de parentalité aujourd'hui, pourquoi vouloir se raccrocher à une norme meilleure qu'une autre alors que ces réalités multiples ont en commun une même volonté ; faire grandir chaque enfant dans un cadre sécurisant et suffisamment aimant que pour en faire un être équilibré prêt à jouer un rôle actif dans la société ? ●

1 Un homme et une femme qui s'associent pour donner la vie et élever un enfant sans être en couple ou vivre ensemble.

2 S. Heenen-Wolff, Homoparentalités, Bruxelles, 2011, p. 31.
A. Faniel, Homoparentalités, entre hétéronormisme et nouvelles formes familiales, CERE asbl, déc. 2012.
E. Stainier, Adoption homoparentale : "Cette loi ne fonctionne pas !", dans LeVif.be, 17/03/16.
F. D, Familles homoparentales en Belgique : égalité pour tous ?, dans La Libre.be, le 17/09/13.
S. Heenen-Wolff, Homoparentalités, Bruxelles, 2011.
Y. Salami, Portrait : être une famille homoparentale et subir l'homophobie en Belgique, dans rtbf.be, le 17/05/13.

LES BEAUX-PARENTS, ces nouveaux parents ?

Auteur
Christopher Jaumoulle
Chargé de mission à la FAPEO

Dans les nouvelles structures familiales, les beaux-parents ont un rôle de plus en plus important ; cela va de l'éducation à l'épanouissement des beaux-enfants. Pas toujours simple de se faire accepter par l'enfant alors que celui-ci se remet parfois difficilement d'un divorce, d'une séparation. C'est dans ces conditions parfois sensibles que les beaux-parents tentent de créer du lien avec leurs beaux-enfants. S'investir comme beau-parent sans prendre la place d'une maman ou d'un papa, tel est l'exercice parfois périlleux auquel ils sont confrontés. Les beaux-parents seraient-ils des acrobates émotionnels marchant sur les braises encore chaudes d'une rupture parentale ?

De son côté l'enfant, qui au contraire des beaux-parents n'a pas demandé cette situation, voit parfois l'arrivée de cet étranger comme la fin de tout espoir de réconciliation entre ses parents. Respecter le ressenti de l 'enfant, être à l'écoute, entamer un dialogue constructif, s'interdire de critiquer le parent naturel, tant d'éléments à mettre en place pour entamer cette nouvelle relation beaux-parents/beaux-enfants.

T'es pas mon père/ma mère !

Quels beaux-parents n'ont pas entendu "De toute façon tu n'es même pas mon père/ma mère…" À ce moment une avalanche de questions surgissent de toutes parts : Que vaut ma signature dans son bulletin ? Que va-t-il se passer si, après ces 10 années d'implication avec mon beau-fils, je me sépare de sa mère? Autant de questions qui montrent le paradoxe des beaux-parents qui sont BEAUCOUP et RIEN à la fois.
En Belgique, les beaux-parents n'ont ni droits ni devoirs. Ils sont considérés comme des tiers sans reconnaissance légale et sociale. Bien que l'article 375bis du code pénale prévoie un droit de visite à un tiers éducateur n'étant pas le parent biologique de l'enfant, en application, cela se résume à quelques contacts téléphoniques. En effet, pour bénéficier d'un droit de visite, le beau-parent doit prouver qu'il entretient un lien d'affection partagé par l'enfant mineur. C'est le juge qui décidera d'octroyer le droit de visite dans l'intérêt de l'enfant mineur.
Des propositions voient le jour pour une meilleure reconnaissance des beaux-parents, tels que "l'octroi d'un mandat éducation au beau-parent qui le souhaite (via un acte authentique communal)"[1] ; ainsi que "la possibilité de délégation de l'autorité parentale au beau-parent par son conjoint parent, via un partage de tout ou partie des droits et devoirs, par une convention homologuée par le juge, dans l'intérêt de l'enfant et avec accord des deux parents "[2].
La route est encore longue avant une meilleure reconnaissance des beaux-parents.
Pendant ce temps, les beaux-parents continueront d'aller conduire ou chercher leurs beaux-enfants à l'école, de les aider à faire leurs devoirs, de les consoler d'un chagrin d'amour, de leur donner un cadre sécurisant ou l'enfant peut s'épanouir.
Mais restons les pieds sur terre quel, enfant n'en a jamais voulu à son beau-père ou sa belle-mère d'avoir pris la place encore tiède d'un papa ou d'une maman.
Vu la complexité de ces nouvelles relations familiales, ce sujet fera l'objet d'une analyse de la FAPEO en 2016. ●

1,2 LIGUE DES FAMILLES., *Reconnaître les beaux-parents*, 1 octobre 2014, p 1

LES APÉROS PACTE

Auteure
Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Durant les mois de février et mars, les parents ont eu l'occasion de parler de leur école idéale devant les représentants du Cabinet de la Ministre Joëlle Milquet durant des soirées apéros-pacte. Un tout grand merci à vous de vous être déplacés en nombre pour faire entendre vos voix. Quelques photos en vrac des rencontres de Bruxelles, Herchies, Rêves, Liège, du Centre, du Luxembourg et du Brabant Wallon.

Vous aussi, vous voulez avoir les photos de vos projets dans le Trialogue ? Envoyez les nous avec un petit mot d'explication à secretariat@fapeo.be

LES PARENTS EXCLUS DE L'ÉCOLE,

effet collatéral des mesures de sécurité

Auteures
Véronique de Thier
Chargée de mission à la FAPEO

Joëlle Lacroix
Secrétaire générale de la FAPEO

À l'heure où tous les acteurs de l'école se mobilisent pour faire aboutir le Pacte, la FAPEO s'y bat pour que les parents deviennent des partenaires. Se bat? Oui, le terme n'est pas exagéré. La question de la juste place des parents dans les écoles revient régulièrement. Les parents sont tour à tour *dans* l'école, *hors* de l'école, *avec* l'école, *absents* de l'école (*démissionnaires*) ou encore *trop* dans l'école (*intrusifs*). Pourtant, étrangement, tous les acteurs s'accordent sur l'objectif de faire des parents des *partenaires*, de construire une *alliance éducative* et de lutter contre une certaine tendance de parents à être des *consommateurs d'école* (*clientélisme*).

▶ Bruxelles, ville morte

Le 21 Novembre 2015, Bruxelles passe au niveau d'alerte terroriste maximal. Le dimanche soir, on annonce que les écoles seront fermées le lendemain, les directions d'écoles préviennent, parfois via les AP, les élèves et leurs parents. Cet épisode mettra en évidence la problématique de la communication ; si certaines écoles ont pu communiquer via des canaux "modernes" d'autres ont du passer des heures à contacter chaque parent par téléphone.
Les parents s'organisent tant bien que mal : télé travail, solidarité (des parents accueillent d'autres enfants) et attendent la suite des évènements. Pendant ces deux jours de fermeture des écoles, les directions et les PO préparent la réouverture sous haute tension en édictant les règles qui prévaudront lors de la réouverture. Il faut noter qu'à aucun moment les AP n'ont été concertée pendant ce laps de temps alors que ces mesures impacteront fortement les familles.

▶ Les enfants reprennent le chemin de l'école...

Des mesures de sécurité extraordinaires sont mises en place lors de la réouverture des écoles, mesures qui sont comprises et bien acceptées par les parents malgré leur caractère contraignant et anxiogène. Outre une présence militaire ou policière à l'entrée des écoles, une série de mesures est communiquées aux parents. À nouveau, la communication est péremptoire et ne tolère pas d'exceptions tel que le montre cet extrait d'avis reçu dans le cartable ; *"L'accès à l'école sera TOTALEMENT interdit aux parents, frères, sœurs ou tout autre personne, seuls les enfants et membres du personnel seront admis (...) Je vous prie de laisser votre enfant à l'entrée et de libérer au plus vite l'accès."*

En bref, les écoles sont devenues inaccessibles aux parents du jour au lendemain. La FAPEO comprend bien les raisons organisationnelles ponctuelles liées à la menace terroriste mais nous avions quelques inquiétudes quant à la tentation de profiter de la situation pour se débarrasser, définitivement, des parents considérés, par certains, comme trop intrusifs. S'il existait avant le 25 novembre des lignes rouges à l'entrée des écoles interdites à franchir pour les parents, ce sont maintenant les portes qui se ferment à eux.

▶ Des mesures ponctuelles, vraiment ?

Alors que la vie reprenait ses droits dans la ville, les écoles, elles, continuent d'appliquer des mesures qui semblent de plus en plus difficilement acceptables pour de nombreux parents. "Nous devons signaler le matin l'heure à laquelle nous irons chercher nos enfants. Il n'est possible d'aller les chercher que toutes les heures. Entre les deux, nous n'aurons qu'à attendre... séquestrés, ne comprenant rien, les enfants sont en rang, habillés (depuis combien de temps?), nous attendant. Si nous arrivons en retard, à cause d'un bus, d'un employeur (qui lui n'a pas la directive de s'adapter...), ils patienteront..."
"Je trouve ces mesures excessives surtout que la menace n'est plus aussi imminente (si toutefois elle l'a été d'autant que jamais les écoles n'ont été visées). Je pense qu'elles sont pénibles en termes d'organisation pour l'école (...), et pour les parents qui doivent adapter sans cesse leurs horaires de travail pour pouvoir aller chercher les enfants aux heures imposées. Je partage aussi ce sentiment que l'école est presque devenue un bunker. Il était déjà très difficile d'entrer en lien direct avec les enseignants (...), mais à présent c'est encore bien pire."

D'autant que la communication vers les parents reste unilatérale et que la justification des mesures prises n'est plus en rapport avec la menace terroriste. En effet, on peut s'interroger sur la pertinence de sanctions prises, dans certains établissements, suite à des retards : *"En ce qui concerne les parents retardataires, nous vous informons qu'à partir du 2ème retard l'élève ne sera accepté qu'à la reprise des cours de l'après midi. Nous insistons une fois de plus sur le fait que la ponctualité est une marque de respect élémentaire de toute vie en société."*. Il est pour le moins inattendu de faire un lien entre la sécurité des écoles et les retards, une lettre de parents envoyée à leur PO le souligne : *"En effet, votre courrier fait un lien entre la sécurité des établissements scolaires et les retards dans l'école, ce qui est tout à fait incohérent. Par exemple, le fait qu'après le second retard, les retardataires doivent garder leur enfant jusqu'à midi. Est-ce que l'objectif est de contrer la menace terroriste (et là, ça n'a aucun sens) ou l'objectif est de sensibiliser les parents à arriver à l'heure ?"*.
Non seulement cette sanction sous entend un jugement à l'égard des parents retardataires qui seraient non respectueux, mais surtout elle ne respecte pas la proportionnalité de la sanction par rapport aux faits reprochés : deux retards, un demi jour de renvoi ? Est ce bien légal ? Il en va de même quant à l'injonction faite aux parents de "dégager" les trottoirs manu militari alors qu'aucune autorité de police n'a édicté d'arrêté en ce sens.
Ces nouvelles règles appliquées dans certaines communes vont rendre plus difficile les liens entre les familles et les équipes éducatives alors que l'on sait combien une relation de qualité entre enseignants et parents est source de réussite pour les élèves.
Alors que selon nos informations, dans certaines communes bruxelloises, la vie des écoles a repris "comme avant", dans d'autres on assiste à un changement radical des pratiques. Si tel devait être le cas sur le long terme, il nous semble que cela nécessite une modification des règlements d'ordre intérieurs des écoles ainsi que du projet d'établissement, ce qui implique une nécessaire discussion au conseil de participation et donc avec les parents.
Effectivement, les parents sont conscients de l'importance des règles applicables à tous pour une vie harmonieuse respectueuse de tous à l'école, mais pour que les règles soient applicables et appliquées elles nécessitent l'adhésion et la compréhension des enseignants, des élèves et des parents.
Il est donc nécessaire qu'elles fassent l'objet d'une réflexion collective. ●

Le texte intégral de cette analyse, "L'école, un casse-tête pour les familles monoparentales ?", est téléchargeable sur notre site www.fapeo.be dans la rubrique "Analyses".

"VA NIQUER TA MÈRE ! C'EST LA FÊTE DES MÈRES !"

Auteur
David Lecomte
Chargé de mission à la FAPEO

Non ! Rassurez-vous, ceci n'est pas le slogan d'une nouvelle pédagogie active telle Freinet ou Steiner…Ou plutôt si, c'est le conseil d'un grand expert français en vie familiale nommé "La Fouine", grande star d'une pédagogie des masses que nos parents appellent encore "rap".
Né dans les gethos américains au milieu des années 70's, le rap, acronyme de "rythm and politics", avait des ambitions modestes au départ : dénoncer le racisme et l'injustice sociale, donner la parole aux plus défavorisés, promouvoir la créativité face à la délinquance et la drogue, etc…et cela ne touchait finalement que très peu de personnes issues pour la plupart des plus basses couches de la société. Mais cela a évolué et heureusement !
Arrivé en France fin 80', le rap a grandi et est devenu aujourd'hui ce que les jeunes appellent "le rap game" ou plus facilement "le game". Depuis cette mutation, le rap s'est tourné vers les vraies valeurs de notre monde contemporain : argent facile, culte de la personnalité, sexe machiste, drogues, criminalité revendiquée. Enfin des pédagogues qui ont tout compris ! Certes leur terminologie reste parfois quelque peu obscure pour les non-initiés…

maille, bif, caillasse = argent
condé, schmitt = policier
cess, CC, schnouf = cocaïne
outils, gun = arme à feu
cul de chatte, cagole, yasmina = humain de sexe féminin de petite vertu
schneck (de l'alsacien "schneck" désignant l'escargot ou la limasse) = sexe féminin.

L'expansion de cette éducation de masse est toujours en progression. À l'heure actuelle, des millions de jeunes peuvent écouter ce vocabulaire poétique très enrichissant "H 24" comme ils disent. Plus que l'enrichissement lexical qu'il représente, le Rap permet aussi aux adolescents de reconnaître ce qui est important pour leur futur. Dans la majorité des clips de Rap, les jeunes peuvent retrouver les mêmes composantes essentielles :

-Une flopée de bimbos bronzées, sculpturales, tatouées, dansant lascivement en bikini autour d'une piscine dans une propriété gigantesque au bord de la mer. De quoi faire attraper une crise cardiaque à Geneviève de Fontenay.
-Des billets de banque tombant du ciel en telle quantité que cela dépasse le montant de la dette belge. De quoi faire rougir Picsou de honte.
-Des bolides de 800 chevaux chacun attendant sur le parking avec généralement une jeune femme s'occupant de les faire briller. De quoi faire envie à Lewis Hamilton.
-Des armes à feu de tout calibre et de toutes tailles, allant du 9 un (calibre 9 millimètres) jusqu'à la kalash (célèbre fusil d'assaut d'origine russe). De quoi équiper Daesh pendant un an…au moins !

Ainsi les adolescents peuvent parfaitement comprendre ce que "réussir dans la vie" signifie. Les grands maîtres de la pédagogie du rap ont mieux compris les principes directeurs de notre société de consommation et ils n'ont pas eu besoin de passer par l'université, eux ! Non, ils viennent de la rue ! Ils se sont faits tous seuls !
Enfin, le rap met en incontestablement en avant ce prérequis de respect du "vivre ensemble" si cher à notre système éducatif, en particulier en ce qui concerne les forces de l'ordre et la gent féminine. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre quelques préceptes pédagogiques :

-"*Toujours le sourire quand un flic crève…j'aime un flic quand il va à l'enterrement de ses collègues" dans "1ere dinguerie*" de Rémy et Poposte, apparemment grands amis de la maréchaussée.
-"*Si la parole fait l'homme, la pipe fait la femme*" dans "Marseille City Remix" de Seth Gueko, ardent militant féministe.
-"*C'est chelou, t'es une cochonne mais ta schneck (voir plus haut), elle pue le sanglier*" dans "Vivastreet" de Niro, passionné d'anatomie.
-"*Dès le lendemain, elles en redemandent, se mettent à trépigner, mais ferme ta gueule, ou tu vas t'faire Marie-Trintigner. J'suis là pour te mettre vingt-et-un centimètres, j'ai une main sur la chatte, une sur un sein, et j'deviens ambidextre*" dans "La Saint-Valentin" de Orelsan, grand romantique devant l'éternel. Et il le dit lui-même : "*J'suis romantique : suce ma bite pendant qu'j'regarde le foot*".

Le rap, une pédagogie qui a de l'avenir !

RÉTROSPECTIVE

Auteure
Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Un décret portant sur "les Associations de Parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de Parents d'élèves en Communauté française" a vu le jour en 2009. Cette rubrique est l'occasion de revenir sur cet évènement majeur, tout comme de jeter un petit coup d'œil sur la violence à l'école, sujet malheureusement toujours d'actualité aujourd'hui.

Le Parlement de la Communauté française a adopté, ce 28 avril, un décret fixant un cadre légal pour les Associations de Parents d'élèves. Il entrera en vigueur dès le 1er septembre 2009.

C'est à la FAPEO que revient la paternité de ce décret puisqu'il est issu d'une proposition que nous avions déposée auprès du Cabinet du Ministre de l'Enseignement Obligatoire.

Il faut savoir que ce décret s'inscrit tout d'abord dans la foulée du *Décret « Missions »* du 24 juillet 1997 - article 69, § 5 – qui reconnaît le caractère représentatif des deux Fédérations d'Associations de Parents : la FAPEO pour l'Enseignement Officiel et l'UFAPEC pour l'Enseignement Catholique.

A propos de la violence à l'école...

Le Conseil d'Administration de la FAPEO réuni ce samedi 12 octobre 96 a évoqué avec émotion le meurtre d'un élève dans une école lundi dernier.
Convaincus que **l'acte de violence extrême qui a été commis est significatif des fractures de la société et que celles-ci se projettent dans le milieu scolaire, les parents de l'Enseignement Officiel lancent un cri d'alarme!**
Partant du principe que tous les enfants entre 6 et 18 ans vont à l'école, la FAPEO estime que celle-ci est le lieu idéal pour faire évoluer les mentalités en vue d'amener la société à se transformer.
Il est donc du devoir des responsables politiques de réagir. En effet, les parents, très préoccupés par les situations de violence, rappellent qu'en France on compte, en quatre ans, une quinzaine d'adolescents tués par leurs pairs et, qu'aux Etats-Unis, près d'un quart des jeunes vont à l'école avec une arme.
Des mesures de prévention s'imposent donc d'urgence : les parents soulignent qu'une série de commissions de réflexion ont fait des propositions en la matière. Il est temps maintenant de concrétiser ce qui a été pensé, notamment en matière d'accueil extra-scolaire et d'écoute des jeunes. Toute action menée devra être évaluée.

Trialogue n°4 – octobre-novembre-décembre 1996, p.7

L'objectif majeur poursuivi par l'Association de Parents est de faciliter les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement, dans le respect des droits et des obligations de chacun.

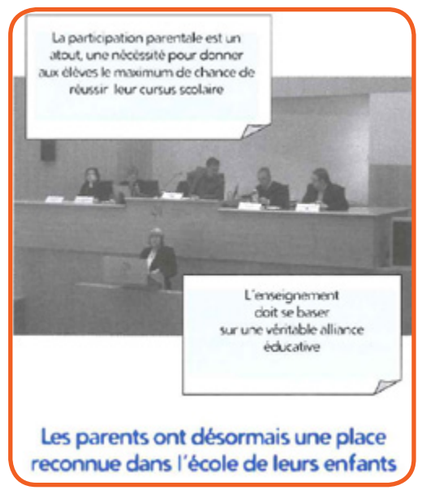

Les parents ont désormais une place reconnue dans l'école de leurs enfants

Trialogue n°54 – avril-mai-juin 2009, p. 4-5

Auteure
Daphné Renders
Chargée de mission à la FAPEO

Dr Eureka (Dès 6 ans, de 2 à 4 joueurs)

C'est la folie au labo, Dr Eureka a besoin d'aide pour réaliser toutes ses expériences ... et plus vite que ça ! À vous de composer au plus vite les bonnes potions en ne renversant rien mais bien en transvasant les composés entre vos pipettes. Transvasez le tout dans le bon ordre pour devenir le meilleur savant fou ... mais sans perdre la boule !

Djumble (Dès 7 ans, de 3 à 7 joueurs)

Si le jeu a le même format agréable que le Dobble, Djumble est un petit jeu d'ambiance fun, immédiat et pratique à mettre absolument dans toutes les mains. Tirez les cartes au hasard et allez chercher dans la maison un objet qui correspond à un maximum de critères (et si besoin, faites jouer votre mauvaise foi !) : jaune, carré, décoratif, qui flotte, plus petit que mon pied, qui se mange ... Partez à la chasse et surprenez vos adversaires ! Attention parce que votre temps est compté.

Celestia (Dès 8 ans, de 2 à 6 joueurs)

Embarquez dans un aéronef avec une équipe d'aventuriers, de nombreux voyages et trésors vous attendent dans les cités de Celestia. Collectionnez les trésors les plus précieux tout en déjouant les pièges et dangers du voyage. Jeu de "stop ou encore", descendre c'est assurer les points de victoire déjà gagnés dans la cité, continuer c'est tenter de récupérer plus de trésors en risquant le crash. Tirez votre épingle du jeu tout en tentant de modifier le voyage des autres.

Quadro Polis (Dès 8 ans, de 2 à 4 joueurs)

Le thème de la gestion de construction de ville est à la mode et pourtant ... celui-ci se démarque grâce à ses mécanismes bien différents. Le jeu est simple, efficace et agréable, fait de choix qui ont une influence sur toute la suite du jeu. Chaque bâtiment construit permet de marquer des points d'une façon différente, le tout étant de pouvoir en combiner certains pour une meilleure rentabilité. Plusieurs stratégies sont possibles et chaque maire devra trouver l'équilibre pour construire une ville moderne et prospère.

Manchots Barjots (Dès 10 ans, de 2 à 5 joueurs)

Face au réchauffement climatique, il ne leur restait qu'une seule solution ... devenir les maitres du monde ! Ils sont beaux, équipés, entrainés et d'une intelligence ... relative ! Pourtant, la soif de pouvoir les divise. Votre mission : envoyer vos manchots conquérir les zones stratégiques grâce aux plus costauds tout en envoyant vos mauvaises recrues désorganiser les rangs adverses !

FAPEO
Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

LA FAPEO qu'est-ce que c'est ?

La FAPEO est la **fédération qui regroupe les parents et les associations de parents** des écoles de l'Enseignement officiel. Reconnue par le Décret "Missions" (1997) en tant qu'**organe de représentation officiel**, la FAPEO défend depuis 50 ans les parents et les élèves **pour un enseignement de qualité, épanouissant et équitable**.

Quels sont nos objectifs ? Favoriser et soutenir la participation active des parents ; encourager la création, dans l'école, de toute forme de dialogue parents-écoles et assurer la défense des intérêts de tous les élèves.

Ainsi, nous proposons à tous les groupements de parents **plusieurs services** totalement gratuits, tels qu'un **soutien pratique** via notre permanence téléphonique ainsi que l'organisation de **séances d'information** dans les écoles.

Il est également possible pour les Associations de Parents de **s'affilier à la FAPEO** afin de bénéficier d'avantages supplémentaires :

- Animations et conférences gratuites dans les écoles ;
- Abonnement à notre revue trimestrielle "Trialogue"
- Service de facilitation et de médiation en cas de difficultés avec l'équipe éducative ;
- Tarifs préférentiels sur certains évènements ;
- Diffusion des évènements dans nos médias ;
- ...et bien d'autres services encore !

Enfin, en tant que mouvement de défense des intérêts des parents et des élèves, la FAPEO porte la voix de ces derniers dans diverses instances politiques et associatives.
C'est parce que vous êtes là pour nous renvoyer vos préoccupations que nous sommes en mesure de vous représenter au mieux. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons **faire le poids** par rapport aux autres acteurs du monde de l'éducation !

N'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos réflexions et questions de parents !

FAPEO asbl
Rue de Bourgogne 48 – 1190 Forest
Tél : 02 527 25 75 – Fax : 02 527 25 70
E-mail : secretariat@fapeo.be
Site : www.fapeo.be

Abonnez-vous à notre Newsletter, visitez notre site et suivez-nous sur Facebook pour être tenus au courant des actualités du monde de l'enseignement !

www.fapeo.be
www.facebook.com/lafapeo
www.fapeo.be/newsletter/

www.ULB.be

ULB
MATINÉE D'INFO
PARENTS-FUTURS ÉTUDIANTS 2016

Informations sur les études, les services aux étudiants et visites des logements

Samedi 30 avril 2016, de 9h à 13h
Campus du Solbosch - Bâtiment K
Avenue Buyl, 87a
1050 Bruxelles

Contactez InfOR-études
T : 02 650 36 36
www.ulb.be/infor-etudes

ULB
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES
INFORÉTUDES

www.ulb.be/matinee